



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

**Direction départementale  
des Territoires**

**Bureau réglementation  
et appui juridique**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

préalable à autorisation environnementale  
relative au projet d'aménagement de la rocade Nord-Ouest de Bourges (RNOB)  
sur les communes Fussy, Vasselay, Saint-Éloy-de-Gy et Saint-Doulchard (18)

Par arrêté n° DDT 2019/0188, une enquête publique, d'une durée de 33 jours, portant sur le projet susvisé, est prescrite du **lundi 26 août 2019 (9h00) au vendredi 27 septembre 2019 (16h30)**.

Cette enquête publique fait suite à la demande présentée par monsieur le Président du Conseil départemental du Cher – dont le siège est sis place Marcel Plaisant – 18000 BOURGES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale, valant autorisation au titre de la loi sur l'eau, dérogation aux espèces protégées et autorisation de défrichement, dans le cadre du projet d'aménagement de la rocade Nord-Ouest de Bourges.

M. Bernard DUCATEAU, officier général de l'armée de l'air en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

**Le dossier d'enquête publique sera déposé aux mairies de Bourges, Fussy, Vasselay, Saint-Éloy-de-Gy et Saint-Doulchard.**

Pendant toute sa durée, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en version :

- papier, dans chacune des mairies lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- électronique, sur un poste informatique mis à disposition, au siège de l'enquête, à la **mairie de Bourges** ;
- numérique, sur le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans chaque lieu d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra à sa disposition les :

- lundi 26 août 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Bourges
- mardi 3 septembre 2019, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Saint-Éloy-de-Gy
- mardi 10 septembre 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Saint-Doulchard
- samedi 14 septembre 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Bourges
- mercredi 18 septembre 2019, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Fussy
- lundi 23 septembre 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Vasselay
- vendredi 27 septembre 2019, de 13h30 à 16h30, à la mairie de Bourges

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale, à la **mairie de Bourges, siège de l'enquête**, - à l'attention de M. le commissaire enquêteur - projet RNOB et par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr). Elles seront annexées au registre du siège de l'enquête où elles seront consultables. Les correspondances transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète du Cher – DDT du Cher – 6, place de la pyrotechnie – Secrétariat général – Bureau réglementation et appui juridique – 18000 Bourges, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations pourront être obtenues auprès de M. Laurent CIBOT, chef de projet, au Conseil départemental du Cher – Direction des routes – Service aménagements routiers – 1, place Marcel Plaisant – CS 30322 - 18023 BOURGES Cedex – Tél : 0248252344 – courriel : [laurent.cibot@departement18.fr](mailto:laurent.cibot@departement18.fr) et [routes.projets@departement18.fr](mailto:routes.projets@departement18.fr).

Le dossier, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Bourges, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, madame la préfète du Cher est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral relatif à la demande d'autorisation environnementale.

Bourges, le 31 juillet 2019

p/la Préfète et par délégation,  
le directeur départemental  
signé  
Thierry TOUZET